



COMMUNIQUE DE PRESSE

Sécurité routière L'airbag pour les motocyclistes

Le 1^{er} août dernier, un morbihannais de 23 ans qui circulait sur la RD 16 a perdu le contrôle de sa moto à l'entrée du lieu-dit Kerhero sur la commune de Moustoir Ac. Le pilote a été éjecté de sa machine et a heurté un véhicule en stationnement. Il est décédé sur les lieux de l'accident.

Ce dramatique accident met une nouvelle fois en exergue la vulnérabilité des motocyclistes. L'escadron départemental de sécurité routière, à travers ses opérations de prévention destinées spécifiquement aux motocyclistes, **recommande le port du gilet airbag**, qui avec le casque, sont des équipements susceptibles de sauver des vies.

L'airbag moto se présente sous la forme d'un blouson ou d'un gilet. Il ressemble à un vêtement de moto classique, à la différence qu'il est équipé d'un coussin gonflable, d'une cartouche de gaz sous pression et d'un déclencheur. Ce système protège les zones vitales du corps, qui ne sont pas ou peu protégées avec un équipement de protection traditionnel : colonne vertébrale, vertèbres cervicales, cage thoracique, abdomen et coccyx. Lors de son gonflement, en cas de chute ou de collision, le système airbag permet de maintenir aligné l'axe tête / cou / tronc et d'éviter ainsi les mouvements d'hyper flexion ou d'hyper extension de la tête (coup du lapin). Il enveloppe le dos et la nuque, des cervicales aux lombaires.

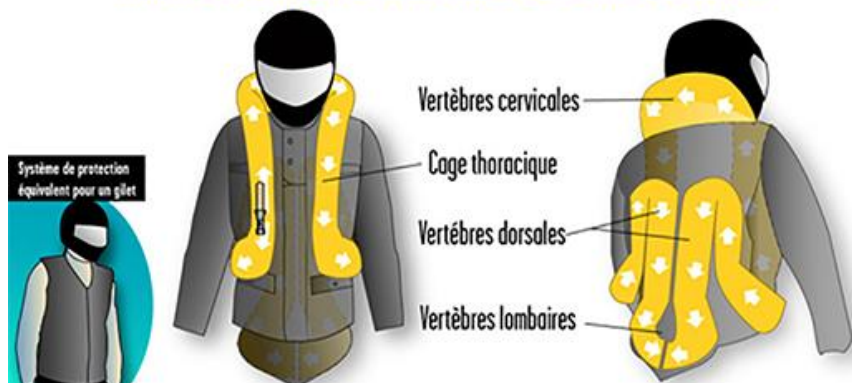
En amortissant les chocs beaucoup plus efficacement et largement qu'une protection dorsale, l'airbag diminue les risques de traumatismes liés à l'impact, ainsi que les lésions et les blessures internes pouvant toucher les organes vitaux.

50% des accidents mortels le sont suite à un choc sur la tête, l'autre moitié survenant suite à un choc sur le thorax, la colonne ou l'abdomen.

Par ailleurs, des opérations de prévention baptisées « *Relais motogend* » sont ouvertes à tous les motocyclistes. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'escadron départemental de sécurité routière du Morbihan à Vannes au 02 97 54 21 23.

Consultez également > <http://www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacements-et-securite-routiere/Securite-routiere/L-actualite-de-la-securite-routiere-dans-le-Morbihan/Securite-routiere-La-gendarmerie-du-Morbihan-agit-pour-la-securite-des-motards>

AIRBAG MOTO, ZONES PROTÉGÉES EN CAS DE CHUTE



morbihan.gouv.fr



@prefet56



Préfet du Morbihan